

# Rapport moral de la section des Bibliothèques publiques

par Claudine Belayche

*Présidente de la section des Bibliothèques publiques*

L'année 1994 a été une année de forte implication de la section des Bibliothèques publiques dans les problèmes qui ont agité le monde des bibliothèques : statuts et formation (suite !), droit de prêt en particulier. Mais aussi une année de travail en « interne » sur divers points : lecture en entreprise, lecture à l'hôpital, publication trimestrielle du bulletin *Lecture publique*.

## Statuts et formation

C'est peu dire que la parution des statuts particuliers en septembre 1991 a continué d'agiter le monde des bibliothèques, par ses conséquences, malheureusement à la « hauteur » de nos tristes pressentiments.

Ce sont les conséquences de ces décrets que nous avons suivies quasi quotidiennement, avec les difficultés des intégrations dans les nouveaux cadres d'emploi pour les personnels territoriaux, mais surtout la disparition de formations initiales qui, si elles n'étaient pas parfaites, avaient le mérite d'exister comme formations de base de nos collègues.

La disparition annoncée – et effective cette année – du CAFB, mais surtout l'absence de toute réflexion constructive du côté des ministères de tutelle (Culture et Enseignement supérieur) pour mettre en place des formations technico-professionnelles initiales dans les domaines des métiers du livre et de la documentation a mobilisé toute notre attention.

La journée d'étude organisée à Paris le 23 mars 1993 avait permis de faire un point précis sur les liaisons statuts-formation avec les différents organismes intervenant dans la formation des personnels de bibliothèque.

La section a participé par la suite aux nombreuses délégations menées par le bureau national auprès des ministères de l'Intérieur (DGCL), du ministère de la Culture et de la Francophonie (DLL), il faut l'avouer sans grand succès concret. Pourtant, le dossier constitué sur les concours territoriaux, à la suite de la journée d'étude du 11 octobre 1993, a beaucoup intéressé les différents interlocuteurs rencontrés.

Sur l'ensemble de ces dossiers, la vigilance est de rigueur, d'autant que pour

les bibliothécaires du « tiers réseau » c'est une question presque de survie professionnelle, puisque aucun employeur (CE ou hôpital) ne peut imaginer de financer seul des formations pour un seul agent.

Il y a donc urgence absolue, pour tous les bibliothécaires, à faire reconnaître l'existence d'un « métier de bibliothécaire » et comme tel, le fait qu'une formation professionnelle de base est indispensable.

C'est le sens de la motion que le conseil d'administration de la section proposera à vos suffrages, en fin d'assemblée ce matin.

## Droit de prêt

Sujet que nous avons abordé lors du congrès de Chambéry, l'an dernier, et qui a donné lieu à une réflexion de l'ensemble de l'association dans laquelle je peux dire que la section des Bibliothèques publiques, par ses représentants, a été le moteur : large participation au groupe de travail constitué au niveau national, rédaction d'un dossier sur le sujet, organisation d'une journée

d'étude le 22 novembre 1993 à Paris avec l'ensemble des intervenants de la chaîne du livre (éditeurs, librairie, auteurs).

J'ai, avec plusieurs collègues, été présente dans tous les débats qui ont été organisés sur le sujet, d'abord pour présenter le travail et le rôle des bibliothèques publiques dans la cité, et dans ce cadre, pour montrer pourquoi l'institution d'un droit sur les prêts ne pouvait qu'aller à l'encontre du but recherché de développement de la lecture et de la présence du livre la plus large possible. A cette occasion, nous nous sommes rendu compte que le travail des bibliothécaires était très mal connu des autres participants de la chaîne du livre, et qu'il fallait en toute occasion réexpliquer. Cela fut aussi pour nous l'occasion de nouer des contacts très fructueux avec certains groupes d'éditeurs, en particulier le groupe jeunesse du SNE qui s'est d'ailleurs clairement prononcé contre l'instauration d'un droit sur les prêts, reconnaissant par là que le travail des bibliothèques de lecture publique ne vient pas en concurrence, mais en addition de celui des auteurs et des libraires.

Où en est-on aujourd'hui sur ce dossier ? La position du ministère de la Culture et de la Francophonie, qui le gère, est peu lisible : ménageant la juste nécessité de développer la lecture en bibliothèque, souhaitant rémunérer les auteurs pour leurs œuvres. La position officielle exprimée par Jacques Toubon est que la loi française de 1957 répond aux impératifs de la directive européenne, qu'il faudra des ajustements... Mais lesquels ?

## **Nouvelles des sous-sections**

La « sous-section » des bibliothécaires d'entreprise a tenu une journée d'étude en septembre 1993 à la BPI sur les nouvelles technologies, où il fut également question de droit sur les prêts... Les bibliothécaires de CE sont très inquiets de la disparition de formation initiale au métier ou de formation permanente qui pourraient être suivies par des agents pour une meilleure qualification.

Une « sous-section » de bibliothécaires d'hôpitaux s'est reconstituée, à la suite d'un groupe de travail constitué par la direction du Livre et de la Lecture, dans le but de parvenir à une formalisation de l'existence de bibliothèques dans les hôpitaux. L'idée était de réfléchir à un protocole d'accord – ou une convention nationale ? – entre le ministère de la Santé et celui de la Culture pour inciter les partenaires de la lecture publique – les municipalités, les directions hospitalières – à un travail en commun pour assurer le fonctionnement de bibliothèques à l'hôpital.

Depuis le début 1994, il y a donc réunion régulière de bibliothécaires au siège de l'ABF, pour se concerter sur les problèmes spécifiques de ce secteur.

## **Groupe de travail médiathèque**

Sur des propositions convergentes de plusieurs adhérents, le conseil de la section avait décidé de former un groupe de réflexion sur l'idée de médiathèque : l'ouverture de médiathèque

ques a-t-elle changé quelque chose à la fréquentation des bibliothèques, à leur organisation... ?

Le sujet est très vaste et les premières réunions du groupe de travail qui a tenté de réfléchir ont été intéressantes, mais ont montré aussi qu'il fallait tenter de sérier les problèmes, au risque de ne rien pouvoir traiter.

## **Vie de la section**

La section a normalement fonctionné cette année, tenant une réunion de bureau ou de conseil par mois. Les élus ont été très largement associés à toutes les décisions et très présents.

Les élections au nouveau conseil de la section ont donné les résultats suivants : sur 9 candidats, ont été élues ou réélues : Claudine Belayche, Monique Chegaray, Agnès Chevallier, Sylvie Crouzet, Martine Pringuet, Caroline Rives, Marie-Claude Sorriaux, Danièle Taesch. Le conseil, de 24 membres, représente bien tous les types de bibliothèques ou d'organismes de la lecture publique, entreprises, hôpitaux, prisons, municipales et départementales de prêt bien sûr, mais aussi centre de ressources comme la Joie par les livres.

La délégation de la section au conseil national de l'ABF est formée de onze membres, au prorata de l'importance de la section dans l'association : Joëlle Muller, Alain Caraco, Jean Mallet, Raymonde Courrière, Dominique Lahary, Anne-Marie Delaune, Caroline Rives, Alain Pansu, Hugues Van Besien, Marie-Anne Guilbaud, Claudine Belayche.